

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS
PROGRAMME 842
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2023

ARTE FRANCE



PROGRAMME 842 **ARTE France**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Jean-Baptiste GOURDIN

Directeur général des médias et des industries culturelles

Responsable du programme n° 842 : ARTE France

Le programme 842 a pour objet le financement de la société ARTE France, définie à l'article 45 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication. Cet article dispose que la société ARTE France est chargée de concevoir et de fournir les programmes et les moyens nécessaires à l'exercice des missions du groupement européen d'intérêt économique ARTE issu du traité du 2 octobre 1990 instituant une chaîne culturelle européenne.

Conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, un contrat d'objectifs et de moyens (COM) signé entre l'État et la société ARTE France définit dans un cadre prospectif et pluriannuel, la stratégie éditoriale et de développement, les améliorations de gestion à mettre en œuvre et les moyens afférents permettant d'y parvenir. L'État et la société ont signé le 19 mai 2021 un COM pour la période 2020-2022. Il s'inscrit dans la continuité du COM 2017-2021, auquel il se substitue pour les années 2020-2021, tout en respectant le cadre de la stratégie du Groupe ARTE, formalisée dans le Projet de groupe 2021-2024.

La stratégie pluriannuelle de la chaîne est ainsi marquée par les engagements suivants :

- renforcer l'offre éditoriale d'ARTE sur le linéaire et le non linéaire ;
- toucher un public plus large à travers l'Europe ;
- asseoir et amplifier le rayonnement de la marque ARTE, label éditorial et culturel en Europe ;
- être un groupe exemplaire en matière de parité, de diversité et de RSE ;
- simplifier l'existant et miser sur les synergies et l'évolution des méthodes de travail.

Un avenant au COM 2020-2022 d'ARTE France sera négocié au cours de l'automne 2022. Il couvrira les années 2023 et 2024 afin d'être aligné sur la temporalité du projet de groupe d'Arte (2021-2024). Il intègrera un montant de dotation de 303,5 M€ HT à ARTE France en 2023, en progression de +30,5 M€ HT par rapport à 2022 (+24,8 M€ par rapport à la dotation TTC prévue en loi de finances initiale pour 2022), notamment afin de financer les surcoûts liés à l'inflation, au glissement de la masse salariale ainsi qu'aux évolutions de dépenses engagées. Cette dotation comprendra 19,7 M€ visant à compenser les effets fiscaux induits par la suppression de la CAP (assujettissement à la taxe sur les salaires et perte de droit à déduction de TVA). Dans un second temps, un nouveau COM sera établi à compter de l'année 2025, adossé à une trajectoire de dotation pluriannuelle.

En 2023, la société entend poursuivre la stratégie formalisée par son COM actuel, à travers une offre éditoriale ambitieuse tournée vers la création originale et les programmes inédits, le déploiement numérique ainsi que le développement du caractère européen de la chaîne au-delà de l'axe franco-allemand. Cette stratégie tiendra compte, notamment, des conséquences budgétaires de la crise sanitaire et, plus récemment encore, des incidences économiques liées à la guerre en Ukraine.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Offrir des programmes culturels français et européens de qualité en donnant la priorité à la création et aux inédits

INDICATEUR 1.1 : Part des investissements dans les programmes dans les dépenses totales

INDICATEUR 1.2 : Volume horaire de programmes inédits engagés par ARTE France

OBJECTIF 2 : Diffuser cette offre de programmes au public le plus large, sur tous les supports, partout en Europe

INDICATEUR 2.1 : Audiences linéaire et non linéaire

OBJECTIF 3 : Assurer la maîtrise de la masse salariale, optimiser la gestion et être une entreprise de média exemplaire

INDICATEUR 3.1 : Maîtrise des charges

INDICATEUR 3.2 : Index égalité femmes-hommes

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Offrir des programmes culturels français et européens de qualité en donnant la priorité à la création et aux inédits

ARTE est un acteur important de la création audiovisuelle et multimédia européenne, grâce à sa stratégie dynamique de production d'œuvres originales.

INDICATEUR

1.1 – Part des investissements dans les programmes dans les dépenses totales

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Part des investissements programmes dans les dépenses totales	%	80	80	80	79	Non déterminé	Non déterminé
Part du chiffre d'affaires investi dans la production d'œuvres cinématographiques françaises et européennes	%	3,5	3,5	3,5	3,5	Non déterminé	Non déterminé
Part des oeuvres européennes dans les oeuvres diffusées	%	88,2	88,1	≥ 85	≥ 85	Non déterminé	Non déterminé

Précisions méthodologiques

Les investissements dans les programmes sont comparés au total des dépenses hors coûts de diffusion et hors contribution à ARTE GEIE. Par ailleurs, le budget d'ARTE GEIE (financé à parité par ARTE France et ARTE Deutschland) intègre aussi le financement de programmes.

Indicateur de suivi : engagement de production d'œuvres audiovisuelles, cinématographiques et multimédias européennes

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 Prévision
	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Prévision	
Millions euros	90,2	94,8	88,8	88,0	≥ 85	> 85

Sources des données : ARTE France et ARTE GEIE.

JUSTIFICATION DES CIBLES

En 2022, la part des dépenses d'investissement dans les programmes sur les dépenses totales de la société (hors coût de diffusion et contribution à ARTE GEIE) devrait s'établir à 79 % contre un objectif initialement prévu de 80 %, en léger retrait par rapport aux résultats constatés au cours des exercices précédents. Ce retrait est lié d'une part à la diminution des investissements de l'entreprise dans les programmes (147,9 M€ en 2022, soit -3,43 M€ par rapport à 2021) dans le contexte de la diminution de la dotation publique (-5,4 M€), et d'autre part à la dynamique de certaines dépenses contraintes (sécurité informatique, sécurité physique, approvisionnement énergétique). En 2023, l'entreprise anticipe un niveau identique (79 %) avec toutefois un niveau d'investissement dans les programmes équivalent à celui constaté en 2022 (151,3 M€).

En 2022 comme en 2023, les investissements en matière de programmes se dirigeront prioritairement vers la création d'œuvres originales françaises et européennes, conformément à l'objectif fixé par le COM 2020-2022 d'un minimum de 85 M€ d'engagements annuels.

ARTE France

Programme n° 842 | Objectifs et indicateurs de performance

S'agissant spécifiquement de la production cinématographique, opérée par la filiale ARTE France Cinéma, les engagements pris dans le cadre du COM 2020-2022 seront respectés : 3,5 % au moins des ressources de l'entreprise seront investies dans les œuvres de ce genre, soit 9,16 M€ en 2022. Cet objectif est reconduit en 2023.

Enfin, l'ambition européenne d'ARTE devrait en outre se traduire, en 2022-2023 et comme les années précédentes, par la diffusion de plus de 85 % d'œuvres européennes.

Ces différentes cibles seront précisées dans l'avenant au COM 2020-2022 d'ARTE France pour l'année 2023.

INDICATEUR**1.2 – Volume horaire de programmes inédits engagés par ARTE France**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Volume horaire de programmes inédits engagés par ARTE France	heure	1053	1040	Non déterminé	1000		

Précisions méthodologiques

Les programmes inédits sont ceux diffusés pour la première fois à la télévision en France pour les programmes audiovisuels et pour la première fois sur ARTE pour les films de cinéma.

N.B. 1 : En ce qui concerne spécifiquement les magazines récurrents, sont décomptées par exception les heures diffusées (et non celles engagées), afin d'éviter des variations de l'indicateur liées aux dates d'engagement des programmes plutôt qu'à la réalité de la grille.

N.B.2 : Le suivi du volume horaire de programmes inédits n'a pas été reconduit dans le COM 2020-2022.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le maintien d'une part importante de programmes inédits, notamment en journée, est une nécessité stratégique de long terme inscrite dans le COM 2020-2022 d'ARTE France ainsi que dans le projet du Groupe ARTE, conçu avec la partie allemande pour la période 2021-2024. Le volume de ces programmes pourrait toutefois être amené à diminuer en 2022, dans le contexte de diminution de la ressource publique allouée à l'entreprise. En 2023, ARTE France anticipe une progression du nombre d'heures de programmes inédits (1000 heures, niveau comparable à celui constaté en 2021) à la faveur de la progression de sa dotation.

OBJECTIF**2 – Diffuser cette offre de programmes au public le plus large, sur tous les supports, partout en Europe**

La programmation singulière et inédite d'ARTE enregistre des succès remarquables en Europe, confirmant ainsi l'attrait du public pour cette offre, ainsi que l'importance prise par les usages délinéarisés des programmes audiovisuels.

INDICATEUR**2.1 – Audiences linéaire et non linéaire**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Part d'audience France	%	2,9	2,9	≥ 2,4	≥ 2,4		

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Audience cumulée hebdomadaire (France et Allemagne)	%	23,9	24,4	Non déterminé	Non déterminé		
Nombre de vidéos vues par mois sur l'ensemble des plateformes de diffusion	millions	136,3	153	165	Non déterminé		

Précisions méthodologiques

Part d'audience France : part que représente la durée d'écoute d'ARTE dans la durée d'écoute totale du média télévision en France.

Audience cumulée hebdomadaire : nombre d'individus (en millions) ayant eu au moins un contact au seuil de 10 secondes consécutives avec la chaîne sur la semaine, en France et en Allemagne.

Nombre de vidéos vues par mois : cumul des vidéos vues mesurées par des outils du marché pour les offres gérées directement par ARTE (ex : eStat Streaming de Médiamétrie) et des vidéos vues communiquées par les tiers opérateurs (y compris vidéos liées à la consultation du flux ARTE en direct (*live streaming*), incluant Facebook au moins 10 secondes (hors « sponsorisé »).

Sources des données : Médiamétrie, GfK, ARTE France, Projet Groupe, certification OJD.

JUSTIFICATION DES CIBLES

En 2021, les résultats d'audience d'ARTE – tant sur son antenne que sur ses offres numériques – ont atteint des niveaux supérieurs aux objectifs fixés par le COM 2020-2022 de l'entreprise (2,9 % de part d'audience linéaire en France contre un objectif supérieur ou égal à 2,4 % et 153 millions de vidéos vues par mois tous environnements confondus contre un objectif de 144 millions). En 2022, ARTE France anticipe à ce stade une stabilisation, voire un très léger tassement de la part d'audience linéaire (2,8 %) ainsi qu'une poursuite de la croissance de ses audiences numériques mais à un rythme moins soutenu (+8 % environ contre +12 % entre 2020 et 2021).

En 2023, ARTE France estime que ses résultats d'audience ne devraient pas se placer en-deçà des objectifs actuellement fixés par le projet de Groupe et le COM en cours en ce qui concerne les audiences linéaires (soit une cible supérieure à 2,4 %), ni aux performances récentes de l'offre non-linéaire (165 millions de vidéos vues par mois). Ces estimations devront être précisées à l'occasion de l'élaboration de l'avenant au COM 2020-2022 de l'entreprise.

OBJECTIF

3 – Assurer la maîtrise de la masse salariale, optimiser la gestion et être une entreprise de média exemplaire

Les équipes d'ARTE France contribuent à la mise en œuvre de la stratégie d'investissements dans les programmes et du développement numérique et européen de la chaîne, avec un attachement commun à une gestion économe, responsable et innovante.

INDICATEUR

3.1 – Maîtrise des charges

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Charges de personnel	M€	20,4	20,8	21,7	22,1		
Frais généraux	M€	5,3	6	6,2	8,1		

Précisions méthodologiques

Charges de personnel : l'indicateur retenu correspond à la somme du budget permanent, renfort et remplacement. Ce périmètre ne comprend donc pas les dépenses d'intéressement, d'action sociale et de formation afin d'être aligné sur celui de l'indicateur de masse salariale prévu dans le COM 2020-2022.

ARTE France

Programme n° 842 | Objectifs et indicateurs de performance

Source des données : ARTE France.

Frais généraux : ils correspondent aux dépenses des services communs et aux dépenses d'administration générale.

Source des données : ARTE France.

Indicateur de suivi : Effectif d'Arte France (en équivalents temps plein)

	2018 réalisation	2019 réalisation	2020 réalisation	2021 réalisation	2022 reprévision	2023 cible
Nombre d'ETP (permanents et non permanents)	280,8	282	267,45	271,43	280,64	283,10

Précisions méthodologiques

Équivalents temps plein (ETP) : Le nombre d'ETP correspond à l'effectif moyen pondéré de l'année.

Source : ARTE France, rapports de gestion (ETP permanents et non permanents, dont 12 ETP alternants ce qui représente 18 à 20 jeunes).

JUSTIFICATION DES CIBLES

En 2022, les charges de personnel d'ARTE France devaient s'établir à 21,3 M€ contre une prévision initiale de 21,7 M€, soit une progression de 2,4 % par rapport à l'année précédente en raison, d'une part, de mesures destinées à atténuer les effets de l'inflation pour les collaborateurs, et d'autre part, de la transformation en CDI de postes de développement et de dissémination des offres numériques assurés jusqu'ici en CDD mais cohérents avec la stratégie déployée par le COM en cours. En 2023, une augmentation semblable devrait être constatée avec un niveau de charges de personnel prévu à 22,1 M€.

L'ensemble des effectifs ETP (permanents et non permanents, hors pigistes et intermittents), qui avait significativement décliné en 2020-2021, devrait ainsi retrouver fin 2022 un niveau comparable à celui des années 2018 et 2019, puis dépasser légèrement ce niveau fin 2023 : avec 283,1 ETP en fin de période sous revue, soit une augmentation modérée de +0,6 % en cinq ans (2019-2023) compte tenu du développement des offres et des audiences d'ARTE sur la même période.

S'agissant des frais généraux de l'entreprise, une hausse significative est attendue en 2022 et 2023, à concurrence de +0,8 M€ (contre un objectif initial de +0,2 M€) et de +2,0 M€, respectivement, par rapport à 2021. Ces hausses sont liées à l'effet conjugué, d'une part, de dépenses contraintes et à la dynamique croissante (en matière de cybersécurité, de maintenance des outils et systèmes d'information, d'adaptation des outils à l'organisation du travail à distance ou encore de renforcement de la sécurité physique des bâtiments, personnes et installations) et, d'autre part, des conséquences indirectes de la guerre en Ukraine : celle-ci a notamment entraîné une très forte hausse du coût d'approvisionnement en électricité, suivie de la faillite du fournisseur retenu par appel d'offres et d'une remise en concurrence intervenue dans un marché très dégradé.

Ces prévisions seront précisées dans le cadre de l'approbation du budget de l'entreprise pour l'exercice 2023 en décembre 2022.

INDICATEUR**3.2 – Index égalité femmes-hommes**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Résultat de l'index égalité femmes-hommes	ratio	99	98	>=95	>=97	>=97	>=97

Précisions méthodologiques

Source des données : ARTE France

Mode de calcul : Cet indicateur est défini par la loi du 5 septembre 2018 et comporte cinq paramètres : l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes à poste égal et âge comparable, le nombre de femmes parmi les dix plus hautes rémunérations, le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congés maternité, l'écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes ainsi que l'écart de taux d'augmentations individuelles de salaire.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Conformément aux objectifs fixés par son COM 2020-2022, ARTE France entend obtenir un résultat à l'index égalité femmes-hommes supérieur ou égal à 95 % en 2022. Pour la période postérieure, ARTE France proposera de fixer cet objectif à 97 %.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus
01 – ARTE France		278 645 663 303 464 377	0 0
Totaux		278 645 663 303 464 377	0 0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus
01 – ARTE France		278 645 663 303 464 377	0 0
Totaux		278 645 663 303 464 377	0 0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025				
7 - Dépenses d'opérations financières	278 645 663 303 464 377 303 464 377 303 464 377		278 645 663 303 464 377 303 464 377 303 464 377	
Totaux	278 645 663 303 464 377 303 464 377 303 464 377		278 645 663 303 464 377 303 464 377 303 464 377	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023				
7 – Dépenses d'opérations financières	278 645 663 303 464 377		278 645 663 303 464 377	
71 – Prêts et avances	278 645 663 303 464 377		278 645 663 303 464 377	
Totaux	278 645 663 303 464 377		278 645 663 303 464 377	

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – ARTE France	0	303 464 377	303 464 377	0	303 464 377	303 464 377
Total	0	303 464 377	303 464 377	0	303 464 377	303 464 377

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
0	0	284 132 661	284 132 661	0

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
0	303 464 377 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
303 464 377 0	0 0	0	0	0
Totaux	303 464 377	0	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Justification par action

ACTION (100,0 %)

01 – ARTE France

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	303 464 377	303 464 377	0
Crédits de paiement	0	303 464 377	303 464 377	0

Pour 2023, il est prévu d'allouer une dotation publique de 303,5 M€ à ARTE France, soit une progression de +30,5 M€ HT par rapport à 2022. Ce montant comprend 19,7 M€ visant à compenser les effets fiscaux induits par la suppression de la CAP (assujettissement à la taxe sur les salaires et perte de droit à déduction de TVA). A périmètre constant (hors compensation des effets fiscaux), la dotation publique est donc de 283,8 M€, ce qui représenterait une progression de 10,9 M€ par rapport à la dotation de l'année 2022.

Dans l'affectation de ce budget, l'investissement dans les programmes resterait la priorité. Il peut être évalué, à ce stade, à 151,3 M€ environ, retrouvant alors un niveau équivalent à celui 2021, afin de tenir les ambitions éditoriales de la chaîne, sur l'antenne linéaire et ses offres numériques.

Les charges liées aux programmes progresseraient de +4,7 M€ environ (près de 4 M€ pour le plan de production et d'achat et 0,7 M€ pour les autres dépenses liées aux programmes : coûts de diffusion, de communication, outils d'administration des programmes et contrôle qualité). La contribution française versée au GEIE atteindrait 69,66 M€, soit une progression de +2 %, alignée sur la contribution déjà prévue côté allemand et conformément au principe de financement paritaire du groupement par ses membres allemand et français.

Les autres hypothèses retenues à ce stade par l'entreprise se traduiraient par les évolutions suivantes (2023/2022) :

- une progression des charges de personnel de +0,8 M€ sous l'effet de mesures destinées à atténuer les effets de l'inflation, pour les collaborateurs de l'entreprise, et d'une pérennisation de certains postes jusqu'ici assurés en CDD;
- une hausse des frais de structure de l'ordre de +1,3 M€, liée à la modernisation des infrastructures informatiques et immobilières de l'entreprise et à l'inflation affectant certains postes de dépenses contraintes, en particulier au niveau des services généraux.

Les amortissements prévisionnels tiennent compte des investissements hors programmes prévus pour 2023, à savoir :

- des investissements informatiques et d'aménagement technique ciblés et maîtrisés pour atteindre les objectifs de l'entreprise en matière de gestion, de développement durable et de sécurité ;
- des investissements destinés à parachever le déploiement du télétravail et la sécurisation des appareils connectés au sein de l'entreprise ;
- un budget consacré aux dépenses immobilières afin de maintenir l'environnement de travail en phase avec l'évolution de l'organisation du travail, tout en recherchant l'optimisation de son coût énergétique.

Le budget 2023 de la société sera présenté à son conseil de surveillance en décembre 2022.

ARTE France

Programme n° 842 | Justification au premier euro

ARTE France (en M€)	Réel 2021	Budget 2022	Prévisions 2023	Ecart 23-22 %	
Production et achats prog.	151,33	147,90	151,30	3,40	2,3%
Compte soutien CNC	12,79	12,51	13,07	0,56	4,5%
Droits Artistes interprètes	0,37	0,40	0,42	0,02	4,0%
Total programmes	164,49	160,81	164,79	3,98	2,5%
Charges de diffusion	6,46	6,62	6,72	0,11	1,6%
Autres dépenses liées aux programmes	9,42	8,36	8,95	0,59	7,1%
Total dépenses liées aux programmes	15,88	14,97	15,68	0,70	4,7%
Arte GEIE	67,51	68,20	69,66	1,46	2,1%
Frais personnel - formation	22,65	23,08	23,89	0,81	3,49%
Frais de structure	7,32	8,11	9,41	1,30	16,0%
Amortissements	1,61	2,05	2,14	0,09	4,6%
Total hors programmes	114,97	116,41	120,77	4,36	3,7%
Reconstitution du Report à nouveau	0,60			0,00	0,0%
Total DEPENSES	280,05	277,22	285,56	8,34	3,0%
Recettes diverses	1,22	1,00	1,20	0,20	20,1%
Produits financiers	0,57	0,56	0,56	0,01	0,9%
Total ressources propres	1,79	1,55	1,76	0,21	13,2%
Prélèvement du Report à nouveau	0,00	2,77	0,00	-2,77	-100,0%
Contribution publique	273,26	272,90	283,80	10,90	4,0%
Contribution exceptionnelle "relance"	5,00			0,00	0,0%
Total Contribution publique	278,26	272,90	283,80	10,90	4,0%
Total RECETTES	280,05	277,22	285,56	8,34	3,0%

NB : le tableau ci-dessus ne fait pas figurer en charges le coût des effets fiscaux induits par la suppression de la CAP (19,7 M€) et en produits le montant équivalent de dotation publique destiné à le compenser.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières	303 464 377	303 464 377
Prêts et avances	303 464 377	303 464 377
Total	303 464 377	303 464 377

